

**Arrêté du 26 septembre 2014  
portant nomination aux commissions techniques  
spécialisées des instruments de mesure**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, notamment son article 48 ;

Vu le décret n° 2014-593 du 6 juin 2014 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure,

**Arrête :**

**article 1**

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « mesurage des masses » :

Au titre des représentants des fabricants, réparateurs ou installateurs d'instruments de mesure :

- M. Milon (*Daniel*) ;
- M. Renaud (*Alain*) ;
- M. Waeselynck (*Gautier*) ;

Au titre des représentants des organismes chargés du contrôle des instruments de mesure et des laboratoires d'essais :

- M. Leroux (*Alain*) ;
- Mme Scheuber (*Christine*) ;

**Au titre des représentants des consommateurs ou des utilisateurs d'instruments de mesure :**

- M. Ebbo (*Patrick*) ;
- M. Legay (*Michel*) ;

Au titre du représentant du Comité français d'accréditation :

- M. Verdier (*Antoine*) ;

Au titre des personnalités compétentes :

- M. Lagauterie (*Gérard*) ;
- M. Magana (*Jean-François*) ;
- M. Priel (*Mar*).

**article 2**

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « mesurages des fluides » :

**Au titre des représentants des fabricants, réparateurs ou installateurs d'instruments de mesure :**

- M. Cloutier (*Philippe*) ;
- M. Pernin (*Jean-François*) ;

- M. Yvert (*Jean*) ;

Au titre des représentants des organismes chargés du contrôle des instruments de mesure et des laboratoires d'essais :

- M. Chaudet (*Bruno*) ;
- M. Lanzerath (*Joseph*) ;

**Au titre des représentants des consommateurs ou des utilisateurs d'instruments de mesure :**

- M. Bouchez (*Dominique*) ;
- M. Vulovic (*Frédéric*) ;

Au titre du représentant du Comité français d'accréditation :

- M. Verdier (*Antoine*) ;

**Au titre des personnalités compétentes :**

- M. Aubin (*Claude*) ;
- M. Lagauterie (*Gérard*) ;
- M. Magana (*Jean-François*) ;
- M. Priel (*Marc*).

### **article 3**

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « transport, environnement » :

**Au titre des représentants des fabricants, réparateurs ou installateurs d'instruments de mesure :**

- M. Baldacci (*Jean-Paul*) ;
- M. Coton (*Thierry*) ;
- M. Tarri (*Philippe*) ;

Au titre des représentants des organismes chargés du contrôle des instruments de mesure et des laboratoires d'essais :

- M. Coignard (*Dominique*) ;
- M. Pingot (*Laurent*) ;

Au titre des représentants des consommateurs ou des utilisateurs d'instruments de mesure :

- M. Lenormant (*Nicolas*) ;
- Mme Rougé (*Kristell*) ;

Au titre du représentant du Comité français d'accréditation :

- M. Laborde (*Sébastien*) ;

Au titre des personnalités compétentes :

- M. Lagauterie (*Gérard*) ;
- M. Magana (*Jean-François*) ;
- M. Priel (*Marc*).

**article 4**

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « mesurages divers » :

**Au titre des représentants des fabricants, réparateurs ou installateurs d'instruments de mesure :**

- M. Caillaud (*Patrice*) ;
- Mme Humbert (*Céline*) ;
- M. Ruas (*Georges*) ;

Au titre des représentants des organismes chargés du contrôle des instruments de mesure et des laboratoires d'essais :

- Mme Mahaut (*Brigitte*) ;
- M. Mas (*Jean-Guy*) ;

**Au titre des représentants des consommateurs ou des utilisateurs d'instruments de mesure :**

- M. Desnos (*Gérard*) ;
- M. Monfort (*Martial*) ;

Au titre du représentant du Comité français d'accréditation :

- M. Richard (*Stéphane*) ;

Au titre des personnalités compétentes :

- Mme Desenfant (*Michèle*) ;
- M. Lagauterie (*Gérard*) ;
- M. Magana (*Jean-François*).

**article 5**

M. Dorison (Alain) est nommé Président des quatre commissions techniques spécialisées des instruments de mesure.

**article 6**

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'administration centrale du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 26 septembre 2014  
Pour le ministre de l'économie,  
de l'industrie et du numérique,  
et par délégation,

Pascal FAURE

Directeur général des entreprises